



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes imposables

Question écrite n° 404

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que les couples mariés sont pénalisés dans le calcul de l'impôt sur la fortune. Ils ne bénéficient en effet que d'une part alors que les concubins peuvent se déclarer séparément. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait souhaitable d'adapter la législation pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les conditions d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune des couples mariés ont été longuement débattues lors de l'établissement de cet impôt. A cet égard, le législateur a considéré que la composition du foyer fiscal n'avait pas, pour la détermination de la capacité contributive de celui-ci, la même incidence que pour l'impôt sur le revenu et a ainsi retenu le principe d'une imposition par foyer sans qu'il y ait lieu de prendre en considération un mécanisme de quotient familial. Cette analyse a été validée par le Conseil constitutionnel. Dès lors, c'est un seuil d'imposition unique qui s'applique quelle que soit la composition du foyer fiscal. Cela étant, pour éviter toute discrimination, l'article 885 E, 2e alinéa, du code général des impôts prévoit que les personnes vivant en état de concubinage notoire sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux couples mariés pour la liquidation de cet impôt. La législation applicable en matière d'impôt de solidarité sur la fortune répond donc, d'ores et déjà, aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 404

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2230

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3558